

CONTRAT BALADE CANINE



JADE : MAIN DANS LA PATTE

Siret : 94204784600012

 9 rue des Rondeaux, 95580 Andilly

 jademaindanslapatte@gmail.com

 06 75 77 76 43

DATE DE LA BALADE: ___ / ___ / ___

LE PROPRIÉTAIRE

Nom _____ Téléphone _____

E-mail _____

Adresse _____

L'ANIMAL

Prénom _____ N° Puce / Tatouage _____

Espèce _____ Âge _____

Stérilisé (e) Oui Non

Vaccins à jour Oui Non

Caractère _____

Par ce contrat, les parties acceptent les conditions suivantes :

Article 1 : Objet du Contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Le Prestataire s'engage à effectuer des balades canines pour le chien/les chiens du Client.

Article 2 : Nature des Prestations

Le Prestataire s'engage à effectuer des balades canines d'une durée prédéfinie selon les modalités convenues entre les parties (fréquence, jours, horaires). Les balades pourront se dérouler en individuel ou en groupe restreint, selon l'option choisie par Le client et la compatibilité des chiens.

Le Prestataire s'engage à :

- Assurer la sécurité de l'Animal/des Animaux pendant la balade.
- Veiller à son bien-être physique et mental.
- Respecter les consignes spécifiques données par Le Client concernant l'Animal/les Animaux (itinéraire, interactions avec d'autres chiens, etc.).
- Ramasser les déjections de l'Animal/des Animaux et les éliminer de manière appropriée.
- Signaler au Client tout comportement anormal ou problème de santé constaté chez l'Animal/les Animaux.

Article 3 : Modalités d'Exécution

Les balades auront lieu aux jours et heures convenus entre les parties. Le lieu de départ et de retour de la balade seront précisés en amont.

Le Client s'engage à :

- Mettre à disposition du Prestataire le matériel nécessaire à la balade (laisse, collier ou harnais en bon état, etc.).
- S'assurer que l'Animal/les Animaux porte(nt) une identification à jour.
- Être présent ou avoir désigné une personne de confiance pour la remise et la récupération de l'Animal/des Animaux aux horaires convenus. En cas de retard de plus de 15 minutes, des frais supplémentaires pourront être appliqués (voir Article 5).

Article 4: Tarifs et Paiement

Les tarifs des prestations sont ceux en vigueur au jour de la signature du présent contrat et sont détaillés dans l'annexe tarifaire (ou sur le site internet du Prestataire).

- Frais supplémentaires en cas de retard du Client : 5 € par 15 minutes
- Autres frais éventuels : frais de déplacement si plus de 15 km

Le paiement sera effectué par [Moyens de paiement acceptés : espèces, chèque, virement bancaire, paypal .] selon les modalités suivantes : le paiement se fera en amont de la balade.

Tout retard de paiement pourra entraîner des pénalités de retard conformément à la législation en vigueur.

Article 5: Annulation et Modification

Annulation par Le Client : Toute annulation par Le Client devra être notifiée au Prestataire au moins 48 heures à l'avance. En cas d'annulation tardive, la prestation pourra être facturée en totalité ou partiellement.

Annulation par Le Prestataire : Le Prestataire se réserve le droit d'annuler une prestation en cas de force majeure (conditions météorologiques dangereuses, problème de santé du Prestataire, etc.). Dans ce cas, Le Client sera informé dans les plus brefs délais et la prestation sera reportée ou remboursée.

Modification du Contrat : Toute modification du présent contrat devra faire l'objet d'un avenant écrit et signé par les deux parties.

Article 6 : Responsabilité et Assurance

Le Prestataire déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les dommages qui pourraient être causés aux tiers ou à l'Animal/aux Animaux pendant les prestations. Une copie de l'attestation d'assurance pourra être fournie sur demande du Client.

Le Client est responsable des dommages que son Animal/ses Animaux pourraient causer aux tiers ou au Prestataire pendant les prestations, à moins que ces dommages ne résultent d'une faute prouvée du Prestataire. Le Client déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile pour son Animal/ses Animaux.

Article 7 : Droit à l'Image

Sauf avis contraire écrit du Client, Le Prestataire est autorisé à prendre des photos et/ou des vidéos de l'Animal/des Animaux pendant les balades et à les utiliser à des fins de communication et de promotion de son activité (site internet, réseaux sociaux, etc.). Le Client cède à titre gratuit au Prestataire les droits à l'image de son Animal/ses Animaux pour les dites utilisations.

Article 8 : Protection des Données Personnelles

Les informations personnelles collectées dans le cadre du présent contrat sont nécessaires à la réalisation des prestations et sont traitées conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant.

Article 9 : Droit Applicable et Règlement des Différends

Le présent contrat est soumis au droit français. En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, les tribunaux compétents de Pontoise seront seuls compétents.

FRAIS DE BALADE

_____ €

Espèces

Virement

Chèque

Paypal

Signature des parties

Avec mention manuscrite "lu et approuvé"

Fait à _____

Le _____

Jade : Main dans la patte

Le propriétaire de l'animal